



COMMUNE DE
GREZ-SUR-LOING

PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit novembre, conformément à l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jacques Bedossa, Maire.

Etaient présents :

Date de convocation
28 novembre 2025

Mme Véronique GABORIT, M. Thomas CORNAIRE,
Adjoint au Maire, M. Patrick MOUROT,
Mme Isabelle ANTIER, Mme Elodie EVRARD,
M. Jean-Jacques THERIAL Conseillers Municipaux.

Date d'affichage
28 novembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 7

Ont donné pouvoir :
Mme Macha JEANNE à Mme Isabelle ANTIER
M. Jorge DOS SANTOS à Mme Corinne LERAY
Mme Aude JOLY à M. Thomas CORNAIRE
M. Christophe LIGERE à M. M. Jean-Jacques THERIAL

Absente :

M. Arnaud GAMBINI
M. Alexandre BARRETO
Mme Nabilla ALLOUCHE
Mme Corinne LERAY

Secrétaire de Séance : Mme Elodie EVRARD

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'ouverture de la séance, M. le Maire procède à l'appel des élus et propose à l'assemblée la désignation de Mme Elodie EVRARD comme secrétaire de séance.

Les élus présents constatent l'absence du quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal. En effet, 7 membres sont dénombrés présents sur les 15 membres élus en exercice. Or, le quorum requis est de 8 personnes présentes, pour que le conseil municipal puisse délibérer légalement.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L .2121-17 du Code Général des Collectivités énonce que : « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.* »

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

M. le Maire indique à l'assemblée que le conseil municipal se réunira à nouveau, le lundi 8 décembre 2025 à 14h avec un ordre du jour, strictement identique, soit :

Ordre du jour

- 1- Caisse des écoles – Dissolution – Approbation
- 2- Reprise à l'actif communal des biens de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) issus de la création du Syndicat Mixte Eau et Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) et de la dissolution du SIE de GREZ MONCOURT au 1er janvier 2025 – Approbation
- 3- Amortissement et neutralisation de la subvention d'équipement versée au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne
- 4- Amortissements et reprises des subventions SI des Plans d'Eau Grez-Moncourt
- 5- Décision modificative N°1- Budget Communal 2025
- 6- Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 de la Commune
- 7- Décision modificative N°1 – Budget assainissement 2025
- 8- Créations de postes permanents dans le cadre d'avancements de grades
- 9- Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du camping « Les Prés » - Avenant N°2 de transfert de la société AQUADIS au profit de la société HUTTOPIA - Approbation et autorisation de signature
- 10- Convention Territoriale Globale portant sur la période 2026 à 2030 – Approbation et autorisation de signature
- 11- Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-et-Marne et la Commune, portant sur la subvention Accueil de Loisir Sans Hébergement extrascolaire, le bonus territoire Convention Territoriale Globale et le complément inclusif– Année 2025 - Approbation et autorisation de signature
- 12- Mise à disposition de salles municipales et des équipements municipaux aux candidats dans le cadre des réunions publiques liées aux élections municipales 2026 - Approbation
- 13- Modification du périmètre du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) - Adhésion des communes d'Amponville, Garentreville, Guercheville, Larchant et Villiers-sous-Grez
- 14- Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Pays de Nemours et la Commune de Grez sur Loing– Année 2026 - Approbation et autorisation de signature

La séance est levée à 19h50

La secrétaire de séance

Elodie EVRARD



Annexe : feuille de signature des membres présents



COMMUNE DE GREZ-SUR-LOING

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID: 077-217702166-20251202-PV2025-AR

Berger
Levraud

au
Conseil municipal
du 2 décembre 2025

Prénoms et NOMS	SIGNATURES
Jacques BEDOSSA Le Maire	
Véronique GABORIT	
Thomas CORNAIRE	
Macha JEANNE	Pouvoir à Mme ANTIER
Arnaud GAMBINI	Absent
Elodie EVRARD	
Jorge DOS SANTOS	Pouvoir à Mme LERAY
Corinne LERAY	Absente
Aude JOLY	Absente
Alexandre BARRETO	Absent
Isabelle ANTIER	
Patrick MOUROT	
Nabilla ALLOUCHE	Absente
Christophe LIGERE	Pouvoir à M. THERIAL
Jean-Jacques THERIAL	

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 077-217702166-20251202-PV2025-AR

Berger
Lefrault



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

~~~~~  
Liberté - Egalité - Fraternité  
~~~~~

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau
Canton de Nemours
Commune de Grez-sur-Loing

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à la convocation du 28 novembre 2025, le conseil municipal s'est réuni le mardi 2 décembre 2025 à 19h30. Il a été constaté que le quorum n'était pas atteint à l'ouverture de la séance de ce conseil municipal (Le Procès-verbal de constat d'absence de quorum du conseil municipal du 2 décembre 2025 est joint à la présente convocation) .

Ainsi, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira, sans condition de quorum, avec l'ordre du jour joint, strictement identique à celui du conseil municipal du 2 décembre 2025, le :

Lundi 8 décembre à 14 h 00 à l'Hôtel de ville (Mairie)
(salle du conseil municipal)

Je vous prie de bien vouloir participer à cette séance, dont l'ordre du jour est joint à la présente convocation.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et Chers Collègues, l'assurance de ma considération distinguée.

En Mairie, le 3 décembre 2025,

Le Maire,

Jacques BEDOSSA





**Conseil municipal
du 8 décembre 2025**

Ordre du jour

- 1- Caisse des écoles – Dissolution – Approbation
- 2- Reprise à l'actif communal des biens de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) issus de la création du Syndicat Mixte Eau et Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) et de la dissolution du SIE de GREZ MONCOURT au 1er janvier 2025 – Approbation
- 3- Amortissement et neutralisation de la subvention d'équipement versée au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne
- 4- Amortissements et reprises des subventions SI des Plans d'Eau Grez-Moncourt
- 5- Décision modificative N°1- Budget Communal 2025
- 6- Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 de la Commune
- 7- Décision modificative N°1 – Budget assainissement 2025
- 8- Créations de postes permanents dans le cadre d'avancements de grades
- 9- Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du camping « Les Prés » - Avenant N°2 de transfert de la société AQUADIS au profit de la société HUTTOPIA - Approbation et autorisation de signature
- 10- Convention Territoriale Globale portant sur la période 2026 à 2030 – Approbation et autorisation de signature
- 11- Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-et-Marne et la Commune, portant sur la subvention Accueil de Loisir Sans Hébergement extrascolaire, le bonus territoire Convention Territoriale Globale et le complément inclusif– Année 2025 - Approbation et autorisation de signature
- 12- Mise à disposition de salles municipales et des équipements municipaux aux candidats dans le cadre des réunions publiques liées aux élections municipales 2026 - Approbation
- 13- Modification du périmètre du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) - Adhésion des communes d'Amponville, Garentreville, Guercheville, Larchant et Villiers-sous-Grez

14- Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Pays de Nemours et la Commune de Grez sur Loing– Année 2026 - Approbation et autorisation de signature

COMMUNICATIONS – QUESTIONS DIVERSES

1 – Informations et communications diverses

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 077-217702166-20251202-PV2025-AR

Berger
Levrault